

LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur la concurrence* L.R. 1985, ch. C-34, ainsi modifiée;

ET D'UNE enquête en vertu du paragraphe 10(1)(b)(ii) de la *Loi sur la concurrence* relativement aux pratiques de marketing de Gestion Finance Tamalia et al;

ET D'UNE demande d'ordonnance par la Commissaire de la concurrence en vertu de l'article 74.1 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE

LA COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE

Demanderesse

et

Gestion Lebski inc.

et

La Société de Financement Vanoit inc.

et

Maigrissimo inc.

et

Gestion Finance Tamalia inc.

et

9083-8434 Québec inc.

et

Sylvain Leblanc

Défendeurs

| | |
|--|--------|
| COMPETITION TRIBUNAL TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE | |
| FILED / PRODUIT 20 février 2006 CT- 2005-007 | |
| Chantal Fortin for / pour REGISTRAR / REGISTRAIRE | |
| OTTAWA, ONT. | # 0029 |

**AVIS DE REQUÊTE DES DÉFENDEURS
(DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ)
(Règles 64(1) et 38 des Règles du Tribunal de la concurrence)**

LA REQUÊTE VISE À OBTENIR LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

DÉCLARER confidentielles les pièces D-5, D-19, D-20, D-21, D-22, D-24, D-25 et D-26 décrites dans la Déclaration relative à la communication de renseignements des Défendeurs et communiquée à la Demanderesse;

DÉCLARER confidentielles toutes les annexes au rapport (pièce C-102) décrit dans la Déclaration relative à la communication de renseignements de la Demanderesse;

Lorsque ces pièces seront produites au dossier de la cour, **ORDONNER** qu'elles soient conservées au dossier de la Cour sous enveloppe scellée, et qu'elles soient rendues disponible uniquement aux membres de la Cour, au personnel de la Cour, à la demanderesse, aux défendeurs et à leurs procureurs et correspondants respectifs, le cas échéant et, sauf exceptions, qu'elle demeure ainsi au dossier de la Cour sous enveloppe scellée;

ORDONNER à la Demanderesse de ne pas transmettre ou communiquer de copies de ces pièces à des tiers;

LES MOTIFS DE LA REQUÊTE SONT LES SUIVANTS :

1. Les pièces sur lesquelles porte la demande de confidentialité contiennent des informations de nature nominative et confidentielles qui sont notamment protégées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., chapitre P-39.1;
2. Les motifs de la requête sont plus amplement décrits dans le mémoire des faits et du droit des Défendeurs;

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la requête :

- Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-5 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-1);
- Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-19 sur lequel les

- éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-2);
- Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-20 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-3);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-21 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-4);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-22 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-5);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-24 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-6);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-25 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-7);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce D-26 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-8);
 - Exemple représentatif des documents communiqués sous la pièce C-102 sur lequel les éléments confidentiels et nominatifs sont caviardés (Pièce R-9);
 - Affidavit de Monsieur Sylvain Leblanc.

Montréal, le 14 février 2006



MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Procureurs des défendeurs

Me Stéphane Teasdale

Me Alexandre Ajami

1155, boulevard René-Lévesque Ouest

31^e étage

Montréal (Québec) H3B 3S6

Téléphone : (514) 875-5210

Télécopieur : (514) 875-4308

DESTINATAIRES :

Procureurs de la Commissaire de la concurrence
Me Chantal Sauriol et Me Mariève Sirois-Vaillancourt
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouset
Tour Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1X